

## CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre indication à la pratique du golf

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M.  Mme.  Mlle : .....

.....  
âgé(e) de ..... ans, et n' avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf.

N° de licence FFGolf\*

\_\_\_\_\_

N° de Club\*

\_\_\_\_\_

*(mentions obligatoires figurant sur votre licence)*

Date : .....

Docteur : .....

Cachet du Docteur

**\* Important :** Pour être enregistré, votre certificat médical doit comporter obligatoirement vos numéros de licence et de club FFGolf.

**Conseil :** Nous vous recommandons de conserver une copie de votre certificat médical.

# CERTIFICAT MÉDICAL

## de non-contre indication à la pratique du golf

Conformément aux lois et règlements, le certificat médical est obligatoire pour :

- 1) **L'obtention de la première licence sportive FFGolf**
- 2) **Participer à toute compétition officielle y compris celles de club**

Ces obligations incombent à tout organisateur de compétition et dans tous les sports. Au regard de ces obligations, la FFGolf adresse avec chaque licence un certificat médical personnalisé.

### Quelques réponses à vos questions :

#### 1. Quel certificat médical envoyer ?

*De préférence celui envoyé avec votre licence (il est déjà personnalisé), à défaut celui fourni par le club (dûment rempli), ou enfin celui établi directement par votre médecin\*.*

#### 2. Quelles mentions obligatoires doit-il comporter ?

*La date (année de licence en cours), les coordonnées du licencié, son âge, ses numéros de licence et de club, le cachet et la signature du médecin.*

*A défaut d'un de ces éléments, le certificat médical est invalide.*

#### 3. A qui l'envoyer ?

- *Vous avez pris votre licence dans un club : remettre le plus tôt possible votre certificat médical au club qui a commandé votre licence.*
- *Vous avez pris votre licence directement à la Fédération : envoyer (par courrier exclusivement) l'original de votre certificat médical à la FFGolf : Fédération Française de Golf - Certificat médical - 68 rue Anatole France - 92309 Levallois Perret cedex.*
- *Exceptionnellement, dans le cadre d'une compétition, vous pouvez remettre votre certificat médical au club organisateur.*

#### 4. Quand l'envoyer ?

*Dès que possible.*

*Attention : pour les compétitions du calendrier fédéral amateur, un grand prix ou une épreuve des circuits professionnels français ou européens, le certificat médical devra être enregistré 5 jours pleins ouvrables avant le début de l'épreuve.*

*Ex. : pour une épreuve débutant le samedi, la date limite d'enregistrement du certificat médical par la FFGolf sera le vendredi à minuit de la semaine précédente, sous peine de non participation à l'épreuve.*